

SERVICE DE POLICE DE LÉVIS

1035, chemin du Sault, Saint-Romuald (Qc) G6W 5M6
Téléphone: (418) 835-8255 - Télécopie: (418) 839-1422

6900, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Qc) G6V 9H4
Tél.: (418) 838-4115 - Télécopie: (418) 838-4119

ÉVÉNEMENT(S)

LVS- 140901-008

Nom : Lyann St-Hilaire

1. Je, Lyann St-Hilaire, déclare que cette déclaration est faite de façon volontaire.
2. Je suis attachée politique au bureau de Marc Picard député des Chutes de la Chaudière (provincial, Coalition Avenir Québec), notre bureau est au 880 Commerciale à St-Jean-Chrysostome, bureau 202.
3. Un citoyen a appelé dans la semaine du 21 juillet 2014, il voulait rencontrer le député M Picard, il disait avoir de gros problèmes et il voulait être rencontré rapidement. Il m'a parlé de son site web à son nom Robert Mitchell soit Mitchellrobert.org.
4. J'ai été voir le site et le site est très explicite. Il ce dit être une victime d'acte criminel et veut en être indemnisé par l'IVAC. Il a faite de la prison et il dit être victime de ses frères.
5. Il a rappelé la semaine d'après pour prendre un rendez-vous, c'était le 4 août et il a parlé à Annie Quesnel (directrice du bureau). Le rendez-vous a été fixé le 18 août 2014 pour le 25 août 2014 à 9h00 pour une duré de 45 minutes. C'est Annie qui lui a fixé la date car M.Mitchell avait rappelé 2-3 fois pour savoir la date du rendez-vous.
6. M. Mitchell est passé à l'épluchette le 23 août à Charny entre 11h00 et 14h00, il est venu dire bonjour à M. Picard et Annie Quesnel. C'est tout il n'y a pas eu de discussion.
7. Le 25 août 2014, Robert Mitchell est arrivé à l'avance en autobus, il n'a pas de sous beaucoup qu'il a dit, il n'aurait pas

et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant : Lyann St-Hilaire Date/heure : 01 septembre 2014
de 13h27 à 14h38

Déclaré devant moi : Mireille Racine
S/D Mireille RACINE mat 437

Endroit : Residence M. St-Hilaire
152/247
S/D Richard Boily mat 247

Affirmé solennellement devant moi à Lévis, ce ____ jour du mois de ____ 2014.

Juge de paix/Commissaire à l'assermentation
District judiciaire de Québec

SERVICE DE POLICE DE LÉVIS

1035, chemin du Sault, Saint-Romuald (Qc) G6W 5M6
Téléphone: (418) 835-8255 - Télécopie: (418) 839-1422

6900, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Qc) G6V 9H4
Tél.: (418) 838-4115 - Télécopie: (418) 838-4119

ÉVÈNEMENT(S)

LVS- 140901-008

d'auto. Il est arrivé à 8h50, il était calme mais il ne semblait pas content car il a dit que ça allait vraiment mal.

8.

9. La rencontre c'est déroulé dans le bureau de M.Picard, il y avait moi, M.Picard et M.Mitchell.

10. Il parlait beaucoup, il disait qu'il n'avait plus de revenu depuis environ 6 semaines. Il disait avoir rencontré un psychiatre et que suite à l'évaluation du Dr Tosti de l'hôtel Dieu de Lévis, celui-ci lui a dit qu'il ne pouvait pas travailler car il avait trop de rage intérieure.

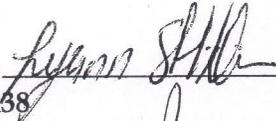
11. M. Mitchell a expliqué sa rage, il avait de la misère à parler tellement il semblait colérique. Le psychiatre lui a dit qu'il n'avait pas de problèmes psychologiques. IL a expliqué que l'aide sociale n'arrêtait pas de l'appeler car il leur devait de l'argent, mais que finalement il avait du chômage mais maintenant il n'avait plus de revenu.

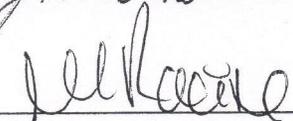
12. M.Mitchell disait qu'il n'était pas capable de payer son loyer du 1 septembre 2014 de 400\$. Je lui ai proposé de rappeler le bien être social pour avoir des sous mais il a refusé car il leur doit des sous.

13. M.Mitchell refusait nos propositions d'aller sur l'aide sociale. On lui a suggéré que si le médecin le considérait invalide il pourrait obtenir la Régie des Rentes mais il a refusé disant que c'était la même chose que le bs.

14. M.Mitchell disait avoir écrire à la ministre de la justice Mme Stéphanie Vallée pour son injustice et qu'il veut de l'Ivac. Nous lui avons suggéré de parler aux gens qui entoure la Ministre

et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant :  Date/heure : 01 septembre 2014
de 13h27 à 14h38

Déclaré devant moi :  Et : 
S/D Mireille RACINE mat 437 S/D Richard Boily mat247

Affirmé solennellement devant moi à Lévis, ce ____ jour du mois de _____ 2014.

SERVICE DE POLICE DE LÉVIS

1035, chemin du Sault, Saint-Romuald (Qc) G6W 5M6
Téléphone: (418) 835-8255 - Télécopie: (418) 839-14226900, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Qc) G6V 9H4
Tél.: (418) 838-4115 - Télécopie: (418) 838-4119

ÉVÉNEMENT(S)

LVS- 140901-008

mais que nous ne pouvions pas en faire plus.

15. M.Mitchell a alors dit : « **je vis une vie de merde, je ne veux pas vivre dans la rue, j'ai deux choix, j'aime mieux être en prison où de me faire tué par une police, de toute façon la police tue une personne par semaine.... Au pire m'a descendre avec une mitraillette dans un palais de justice pis ma tirer avec pour me faire tirer.. j'aime mieux mourir que faire une vie de même...si ça marche pas m'a m'organiser** ».
16. Moi j'y disais : « **voyons donc mourir ce n'est pas une option** » et que les choix qu'on lui proposait en matière d'argent il les refusait et qu'on allait faire le suivi auprès du Ministère de la Justice.
17. M.Mitchell voulait juste comprendre ce qu'il voulait. Lorsqu'il a dit ses paroles menaçant il regardait M. Picard direct dans les yeux, et il sacrait, il parlait fort mais un débit normal et il bougeait beaucoup avec ses mains il gesticulait, il était assis.
18. Le rendez-vous a duré 1h10 car ma collègue Anne-Marie Lapierre (attachée politique) est venue cogner dans la porte pour nous avertir qu'il restait 5 minutes à la rencontre. Elle lui a dit qu'il avait eu beaucoup plus de temps que les autres. M.Mitchell n'était pas content, il était sec et il lui a répondu : « **j'ai pas fini de leur expliquer mes choses** ».
19. M.Mitchell a continué son histoire après qu'Anne-Marie soit ressortie. Il continuait de raconter son histoire avec l'Ivac et son manque d'argent. Environ 15 minutes plus tard, Anne-Marie est venue cogner à la porte pour lui dire que c'était terminé la rencontre.

et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant : *[Signature]* Date/heure : 01 septembre 2014
de 13h27 à 14h38

Déclaré devant moi : *[Signature]* Et : *[Signature]*
S/D Mireille RACINE mat 437 S/D Richard Boily mat247

Affirmé solennellement devant moi à Lévis, ce ____ jour du mois de ____ 2014.

SERVICE DE POLICE DE LÉVIS

1035, chemin du Sault, Saint-Romuald (Qc) G6W 5M6
Téléphone: (418) 835-8255 - Télécopie: (418) 839-14226900, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Qc) G6V 9H4
Tél.: (418) 838-4115 - Télécopie: (418) 838-4119

ÉVÉNEMENT(S)

LVS- 140901-008

20. M. Jean-Pierre Bazinet (conseiller municipal) est venu passer devant la porte du bureau de M.Picard, c'était lui qui venait voir M. Picard après. M.Mitchell est vraiment devenu en colère, il s'est levé et voulait aller voir le citoyen (M.Bazinet) pour lui dire d'attendre. Nous lui avons dit qu'il n'avait pas le droit de faire ça.
21. M. Mitchell était debout dans le bureau et il gesticulait beaucoup et parlait fort, il disait : « **vous ne m'aidez pas..vous êtes mon représentant je veux être représenté comme moi je veux être représenté..ce n'est pas une joke je veux être pris au sérieux** ».
22. Moi je suis allée voir Annie et je lui ai dit d'appeler la police d'ici 5 minutes s'il ne veut pas quitter. Annie est allé parler à M. Mitchell et elle lui a dit de quitter, il a continué de chialer, il a même renversé sa bouteille d'eau sur le bureau à M. Picard. M. Picard restait assis à son bureau calmement et il lui disait de cela suffisait. M.Mitchell était rendu debout et bloquait le passage à M. Picard.
23. Finalement, M. Picard a changé de bureau pour aller voir M. Bazinet dans un autre bureau car M. Mitchell ne voulait pas sortir du bureau de M.Picard.
24. Moi j'étais restée dans le bureau de M.Picard avec M.Mitchell et Annie Quesnel et Anne-Marie Lapierre. M. Mitchell a alors dit : « **si vous ne voulez rien faire m'a resté ici, je vais venir faire un sitting ici à partir du 1 septembre** ». Il nous a aussi dit qu'il n'était pu capable de vivre avec sa coloc alcoolique durant son discours.

et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant : *Suzanne St-Hilaire* Date/heure : 01 septembre 2014
de 13h27 à 14h38

Déclaré devant moi : *Mireille Racine* Et : *R. Boily 247*
S/D Mireille RACINE mat 437 S/D Richard Boily mat247

Affirmé solennellement devant moi à Lévis, ce ____ jour du mois de _____ 2014.

SERVICE DE POLICE DE LÉVIS

1035, chemin du Sault, Saint-Romuald (Qc) G6W 5M6
Téléphone: (418) 835-8255 - Télécopie: (418) 839-1422

6900, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Qc) G6V 9H4
Tél.: (418) 838-4115 - Télécopie: (418) 838-4119

ÉVÉNEMENT(S)

LVS- 140901-008

25. Le cellulaire de M.Mitchell a sonné et il s'est calmé et il a dit qu'il partait dans pas long du bureau de M.Picard. M.Mitchell a ramassé son portable et ses papiers et il a quitté vers 10h45. Nous on arrêtais pas de le sommer de quitter.
26. Lorsque M Mitchell appelle soit avec un numéro qui affiche au nom de Martine Lamare ou sur son cellulaire à la carte mais je ne sais pas son numéro, surement que je peux l'obtenir au bureau.
27. Par la suite, moi j'ai appelé au bureau de Mme Vallée la Ministre de la justice. J'ai su qu'en mars 2014, une avocate du bureau du sous ministère lui avait envoyé une réponse négative comme quoi il ne pouvait rien faire pour son dossier.
28. J'ai rappelé M.Mitchell le 27 août pour l'aviser de mes démarches, il n'était pas content, il m'a dit : « **bon ben si c'est comme ça je vais prendre les mesures nécessaires pour obtenir ce que je veux** ». Il semblait enragé après moi, il a monté le ton, il parlait sec, et il disait : « **as-tu mon argent ?** » Moi je lui ai reparlé des solutions qu'on lui avait amenées. La conversation a duré environ 7 minutes et il a raccroché sec en étant pas content. C'était en après-midi vers les 14h00. Je l'avais rejoint sur son cellulaire et il m'avait rappelé de sa résidence.
29. Après la rencontre avec M. Mitchell Annie a contacté la SQ pour lui expliquer ce qui c'était passé. Nous avons établi une procédure en cas où il reviendrait au bureau. Le bureau est fermé depuis le 29 août (vendredi) et aujourd'hui il est fermé vu

et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant : *Ryan St-Hilaire* Date/heure : 01 septembre 2014
de 13h27 à 14h38

Déclaré devant moi : *Mireille Racine* Et : *Richard Boily*
S/D Mireille RACINE mat 437 S/D Richard Boily mat247

Affirmé solennellement devant moi à Lévis, ce ____ jour du mois de ____ 2014.

SERVICE DE POLICE DE LÉVIS

1035, chemin du Sault, Saint-Romuald (Qc) G6W 5M6
Téléphone: (418) 835-8255 - Télécopie: (418) 839-1422

6900, boul. de la Rive-Sud, Lévis (Qc) G6V 9H4
Tél.: (418) 838-4115 - Télécopie: (418) 838-4119

ÉVÈNEMENT(S)

LVS- 140901-008

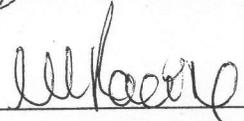
le férié et on s'attend a ce que M.Mitchell revienne le 2 septembre.

#1 Lors des paroles prononcé par M.Mitchell, quelle a été ta réaction?

28. J'ai peur qu'il blesse ou tue quelqu'un, il semble sérieux dans ses propos et enragé et il connait nos noms et notre bureau. Moi je sais qu'il serait capable de faire du mal car il semble à bout et n'a plus rien à perdre.

et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la 6 même force et le même effet que si elle était sous serment, aux termes de la loi sur la preuve au Canada.

Signature du déclarant:  Date/heure: 01 septembre 2014
de 13h27 à 14h38

Déclaré devant moi:  Et: 
S/D Mireille RACINE mat 437 S/D Richard Boily mat247

Affirmé solennellement devant moi à Lévis, ce ____ jour du mois de ____ 2014.

Juge de paix/Commissaire à l'assermentation
District judiciaire de Québec